

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Délibération n°2020.CA.58

Intitulé et descriptif de l'objet :

Prix PEPITE pour l'entrepreneuriat étudiant 2020 :

- **l'affectation du budget du concours PEPITE 2020 :**
 - **6 000 € attribués aux 4 lauréats régionaux ;**
 - **500 € attribués à 1 « accessit » ;**
 - **380 € affectés aux déplacements des lauréats à la cérémonie nationale.**

- **le paiement des prestations :**
 - **aux 4 lauréats pour une valeur maximale de 1 500€ chacun :**
 - **Gael MATTEN - pour son projet VIBISCUS - Matériau révolutionnaire et personnalisable d'absorption du bruit,**
 - **Kylian FERVEUR - pour son projet VIRIDI FLAMMA - Revalorisation du marc de café en un combustible destiné au chauffage,**
 - **Lounis LAKHAL - pour son projet COUNTACT - solution de comptage sans identification personnelle,**
 - **Valentin LORE - pour son projet BAGPAD - support de communication collaboratif et solidaire matérialisé par un sac à dos connecté.**
 - **au porteur de projet de l'« accessit » : Pierre GIBOIN - Concevoir et distribuer des textiles sportifs à destination des adeptes de fit-boxing.**

Délibération présentée :

Pour décision

Pour avis

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

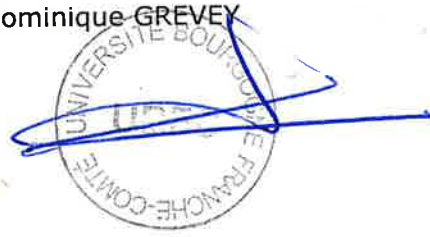
Membres :	Décompte des votes :
<ul style="list-style-type: none">• Effectif statutaire : 45 <i>(nombre de membres composant le conseil)</i>• Membres en exercice : 45 <i>(effectif statutaire-sièges vacants)</i>• Quorum : 23 • Membres présents : 16• Membres représentés : 12 <i>(nombre de personnes ayant donné procuration)</i>• Total : 28	<ul style="list-style-type: none">• Refus de vote : 0• Abstention(s) : 0• Votants : 28 <i>(total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions)</i>• Blanc(s) ou nul(s) : 0 <i>(en cas de vote à bulletin secret)</i>• Suffrages exprimés : 28 <i>(= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)</i>• Pour : 28• Contre : 0

Le Conseil d'administration :

Adopte la délibération

Fait le 26 octobre 2020

L'Administrateur provisoire d'UBFC
Dominique GREVEY



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur
de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »